

Homélie prononcée par l'abbé Floriano Abrahamowicz, dimanche 25 janvier à Trévisse et à Trente - Italie

Réfutation de la "révocation" des pseudo-excommunications.

Transcription de l'homélie de l'abbé Floriano Abrahamowicz du 25 janvier 2009

Dans le décret de la Congrégation pour les Évêques du 21 janvier 2009, signé du Cardinal Giovanni Battista Re, ce qui est prétendu est faux : il révoque une censure ecclésiastique qui n'a jamais existée. Des membres et des fidèles de la Fraternité Saint Pie X sont scandalisés déjà dès la première phrase du décret : « *Par la lettre du 15 décembre 2008 adressée à Son Ém. Mons. le Cardinal Dario Castrillon Hoyos, Président de la Commission Pontificale Ecclesia Dei, Mgr Bernard Fellay, en son nom et aussi au nom des trois autres Évêques consacrés le 30 juin 1988, sollicitait de nouveau la levée de l'excommunication latae sententiae déclarée formellement par Décret du Préfet de cette Congrégation pour les Évêques en date du 1er juillet 1988* ». Ceci signifie demander la déclaration d'un acte faux : la levée de censures qui n'ont jamais existées parce que le 30 juin 1988, Monseigneur Marcel Lefebvre en consacrant quatre évêques a accompli un acte méritoire et pas un délit. Ses consécrations épiscopales ont représenté la continuité de l'Église Catholique Apostolique et Romaine. Et c'est Sa fidélité à l'Église Catholique qui value les persécutions et les injustes et invalides censures de la part de l'église Conciliaire ; de ce Concile Vatican II qui en reniant à Jésus Christ Sa majesté sociale et en humiliant sa divine épouse l'Église Catholique fit revenir le cri déicide : *crucifige, crucifige !*

Vu que le décret met en cause, outre les quatre évêques même, toute la Fraternité (*"Il est à espérerla pleine communion avec l'Église de toute la Fraternité Saint-Pie X"*), rappelons-nous les paroles de notre vénéré fondateur Mgr Marcel Lefebvre prononcées le 10 Juillet 1988 quelques jours après la pseudo-excommunication : « *Notre Seigneur Jésus Christ nous met en garde contre les mauvais bergers, méfiez-vous des bergers qui viennent vers de vous, loups avides déguisés en agneaux rapaces Ils disent de nous que nous sommes excommuniés et schismatique. Demandons-nous qui-est-ce qui nous accuse de cette façon et pourquoi ils nous excommunient. Ceux qui nous excommunient, ils sont déjà excommuniés depuis longtemps. Pourquoi ? Parce qu'ils sont des modernistes ! D'esprit moderniste, ont fait une église conformément à l'esprit du monde. Et c'est ce modernisme qui a été condamné de Saint-Pie X, le patron de la fraternité. Ce dernier saint Pape a condamné les modernistes, et il les a excommuniés. Tous ces esprits qui sont des modernistes sont excommuniés par Saint-Pie X. Ce sont ceux qui adhèrent à la modernité des principes qui nous ont excommuniés, mais ils sont excommuniés par Saint-Pie X* ".

Ceux qui aujourd'hui "révoquent" la pseudo-excommunication sont "déjà excommuniés depuis longtemps. Pourquoi ? Parce qu'ils sont des modernistes ! D'esprit moderniste, ont fait une église conformément à l'esprit du monde ".

En effet, le principal Commandant de l'injurieux "retrait" est Joseph Ratzinger qui continue l'imperturbable œcuménisme moderniste du Concile Vatican II, qu'il a décrit comme un

"phare indispensable", encourageant l'excommunication de saint Pie X réservé aux modernistes. Excommunié il révoque une censure inexistante !

Compte tenu de tout cela, le soussigné, membre à vie de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, rejette la demande d'acceptation du présent décret, qui conduit inévitablement à l'union de facto avec l'église Conciliaire, condamné par l'Église catholique. Un catholique traditionaliste NE PEUT PAS non plus ni demander ni accueillir un tel décret, et encore moins enlacer et embrasser les auteurs, en faisant croire qu'un tel acte soit un don de la Madone.

Nous prions pour Joseph Ratzinger pour qu'il abjure le modernisme et embrasse la foi catholique et pour la Fraternité Saint Pie X pour qu'elle reste fidèle à l'œuvre de Mgr Lefebvre.

Don Floriano Abrahamowicz